

Blois, le 27 juillet 2021

## UNE NOUVELLE TECHNIQUE DE TRAITEMENT DES ROUTES POUR PLUS DE SECURITÉ

**Le conseil départemental expérimente un nouveau procédé à base de lait de chaux facile à mettre en œuvre, préventif et curatif pour le traitement du ressuage des routes en cas de fortes chaleurs.**

Le ressuage est un phénomène courant lors des épisodes de fortes chaleurs : le bitume fond et remonte en surface de la chaussée en recouvrant tout ou partie des granulats. Ce phénomène génère des zones de moindre adhérence très dangereuse pour la sécurité des usagers de la route, en particulier pour les deux-roues. Il entraîne également une détérioration de la couche de roulement des chaussées : les pneumatiques des véhicules, roulant dans le bitume fondu, collent à la chaussée et emportent les granulats par plaques.

Jusqu'à présent, le ressuage était traité par épandage de gravillons fins après apparition du phénomène. Cette année, le département de Loir-et-Cher a décidé de mettre en place une nouvelle technique : **l'épandage de lait de chaux, mélange de chaux éteinte et d'eau, non nocif pour l'environnement**. Ce traitement provoque une baisse significative de la température de la chaussée grâce à la couleur blanche de la chaux, et empêche ainsi le bitume d'adhérer aux pneumatiques.

Cette solution au lait de chaux présente de nombreux avantages : elle peut être utilisée de façon préventive, dès l'annonce de fortes chaleurs et son efficacité dure une dizaine de jours (pour un trafic faible et en l'absence de nouvelles précipitations), permettant sereinement le passage d'un épisode caniculaire. Après l'épandage, un léger film blanchit la surface de la chaussée et disparaît naturellement au bout de quelques jours. Celui-ci peut masquer temporairement le marquage de la chaussée ; c'est pourquoi une signalisation adéquate (absence de marquage et interdiction de doubler) est systématiquement mise en place pour assurer la sécurité des automobilistes. Le traitement est effectué en 2021 de façon expérimentale et sur un faible linéaire de routes départementales (environ 70 km), là où le phénomène apparaît le plus fréquemment. Ce fut le cas début juin, période de fortes chaleurs sur la route départementale 30, entre Oisly et Contres. Le traitement aux gravillons n'est donc pas exclu sur certaines sections de routes du département.

Les études menées sur le sujet démontrent que ce traitement préventif qui améliore la sécurité des routes est inoffensif pour le milieu naturel.